



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3767^e séance

Mercredi 16 avril 1997, à 11 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Monteiro	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Sáenz Brolley
	Égypte	M. Aboul-Magd
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/304)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/304)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de l'Argentine, du Brésil, du Cameroun, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, des Pays-Bas, du Pérou, du Qatar, de l'Afrique du Sud, de l'Uruguay et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Aouad (Argentine), M. Amorim (Brésil), M. Mpay (Cameroun), M. Mangoaela (Lesotho), M. Chimimba (Malawi), M. Dos Santos (Mozambique), M. Biegman (Pays-Bas), M. Guillén (Pérou), M. Al-Khalifa (Qatar), M. Jele (Afrique du Sud), M. Benítez Sáenz (Uruguay) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1997/304. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/316, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola. Je lui donne maintenant la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement angolais, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos qualités de diplomate sont une garantie que vous mènerez à bien les travaux de cet organe. Je voudrais également féliciter le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Zbigniew Włosowicz, de l'excellente manière dont il a rempli son mandat le mois dernier.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance aux efforts accomplis par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en faveur de la paix en Angola. Sa récente visite a été le témoignage de son attachement au règlement rapide du conflit angolais, et a beaucoup contribué à accélérer le processus de paix.

Nous rendons également hommage aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, et aux trois États observateurs du processus de paix angolais : Portugal, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique.

Il y a juste quelques jours, le Conseil et la communauté internationale ont été témoins d'un tournant important de l'histoire de l'Angola : l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et le retour des membres de l'UNITA au Parlement, permettant enfin, pour la première fois, un fonctionnement normal des institutions démocratiques mises en place après les élections générales de 1992.

Au nom du peuple et du Gouvernement angolais, nous voudrions réitérer nos remerciements pour la présence et la solidarité des chefs d'État et de gouvernement du Portugal, du Zimbabwe, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Malawi, du Mali, du Gabon, du Congo, de Sao Tomé-et-Principe, de la Namibie, du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau; du Vice-Président du Ghana; du Premier Ministre du Mozambique; du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA); des représentants de l'Union européenne et d'autres gouvernements à la cérémonie de prestation de serment du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

Ces deux événements importants peuvent être considérés comme un indicateur de la stabilité politique dans notre pays, et du fait que les Angolais, qui dans le passé

luttaient entre eux les armes à la main en raison de leurs divergences politiques, se retrouvent maintenant dans le même camp pour lutter pour les intérêts supérieurs de leur pays et de tout le peuple angolais.

Nous reconnaissons que l'entrée en fonctions du Gouvernement et du Parlement a eu lieu à un moment où des tâches importantes restent à accomplir, mais comme l'a dit le Premier Ministre França Van Dunem,

«Nous voulions inspirer davantage de confiance à l'égard du processus de paix par ce geste».

Ainsi sont établies les bases sur lesquelles nous pourrions atteindre notre objectif principal, qui est l'instauration d'un véritable État de droit, dans lequel les droits individuels et collectifs de tous les citoyens seront respectés et protégés par la loi, tandis que les différentes parties trouveront au Parlement un lieu approprié pour examiner et discuter les divergences politiques.

Le début effectif du mandat du nouveau Gouvernement et du nouveau Parlement, événement salué par notre peuple, par les forces politiques nationales et par la communauté internationale, fait suite à une série d'étapes importantes déjà franchies dans le processus de paix en Angola. Cela nous permet d'affirmer que la guerre commence à appartenir au passé, alors que la paix et la stabilité sont une réalité quotidienne.

La route qui nous a menés à ce but a été longue et difficile. Elle a exigé un dévouement absolu, de nombreux sacrifices et beaucoup de souplesse. La paix relative que l'Angola connaît depuis trois ans environ est le fruit de cet effort, et elle constitue le bien le plus précieux des populations angolaises après deux décennies de violence et de destruction.

Il importe cependant de souligner que l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement et l'installation d'un nouveau Parlement ne signifient pas que le processus de paix en Angola ait atteint tous ses objectifs, et elles n'en signalent certainement pas la fin.

Il reste beaucoup à faire pour parvenir à une paix véritable et à la stabilisation de l'ensemble du pays. Les priorités sont le déploiement de l'administration de l'État sur l'ensemble du pays, afin d'assurer la libre circulation des personnes et des biens; le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs localités d'origine; et le rétablissement des activités sociales et économiques normales dans ces régions.

L'achèvement de la formation des Forces armées angolaises et la réintégration sociale des anciens combattants est une autre question fondamentale qui doit être réglée au cours de la phase actuelle. Nous sommes certains que ces aspects et d'autres éléments du Protocole de Lusaka seront très bientôt mis en oeuvre.

L'Angola entre maintenant dans une nouvelle période de son histoire, mettant fin à près de trois décennies de guerre dévastatrice pour le pays. Le fardeau laissé par la guerre est très lourd, et compte tenu de la situation économique et financière actuelle, le Gouvernement angolais ne pourra pas à lui seul atténuer son impact négatif. Nous demandons donc à la communauté internationale de continuer à nous fournir son précieux soutien.

À ce propos, le Gouvernement angolais rappelle qu'il est temps d'accélérer l'application du programme de relèvement des communautés et de réconciliation nationale adopté lors de la Table ronde de Bruxelles, au cours de laquelle la communauté internationale s'est engagée à verser près d'un milliard de dollars pour ce programme.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions remercier le Secrétaire général d'avoir lancé l'appel global interorganisations pour un montant de 228,4 millions de dollars, dont l'objectif est de répondre aux besoins humanitaires les plus pressants de la population angolaise.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité contient des dispositions importantes pour l'achèvement du processus de paix en Angola. Les recommandations pertinentes du paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (S/1997/304) concernant le retrait progressif et échelonné des contingents d'UNAVEM III, ainsi que celles du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution témoignent de la sincérité et de la responsabilité qui sont à l'oeuvre dans le processus de paix en Angola. La vigilance qui s'y profile reflète la situation sur le terrain, qui nous incite à avancer pas à pas vers la consolidation du processus de paix, contribution de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et du Conseil de sécurité en particulier à la cause de la paix en Afrique australe et dans le monde.

L'avenir de l'Angola est maintenant entre les mains des Angolais et nous espérons pouvoir démontrer que toutes les déclarations faites les 9 et 11 avril 1997 n'ont pas été seulement des phrases creuses. Le courage, la ténacité et l'esprit de sacrifice dont nous avons toujours fait preuve dans le passé nous permettront maintenant de progresser vers un Angola nouveau et apporteront les fruits de la paix et de la prospérité à tous les Angolais.

Ce que je vais dire maintenant est tout aussi important. Après sa guerre d'indépendance contre le colonialisme, l'Angola, qui se trouve en Afrique australe, a mené pendant plusieurs années une guerre sanglante contre l'Afrique du Sud. Après la fin de l'apartheid, l'Angola a connu la guerre civile et aujourd'hui l'Angola commence à faire l'expérience de la paix. Ce tournant est très important, car l'Angola peut maintenant oeuvrer de concert avec l'ensemble de l'Afrique australe dans une atmosphère de paix, de stabilité et de développement.

À cet égard, nous voudrions également remercier tous les gouvernements, les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour leur générosité envers la population affectée par la guerre, et rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix en Angola.

Enfin, je voudrais souligner qu'il ne convient plus, dans ce Conseil, d'utiliser des formules telles que «les deux camps» ou «les deux parties», comme nous le faisons auparavant, car aujourd'hui un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est entré en fonctions. Il y a lieu de clarifier le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, qui reflète cette idée, de désigner les fautifs et de ne pas conserver le libellé actuel qui prête à confusion.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est profondément satisfaite du fait que l'Angola, pas à pas, se rapproche d'une nouvelle période pacifique de son histoire. La communauté internationale a apporté et continue d'apporter une contribution politique, matérielle et financière importante en faveur de la réconciliation nationale dans ce pays.

Il y a deux semaines à peine, le processus de paix, face à de nouvelles difficultés, paraissait se trouver de nouveau au point mort. Néanmoins, la fermeté de la communauté internationale, les résolutions du Conseil de sécurité, la visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Angola, et le travail intensif de son Représentant spécial ont permis de relancer le processus.

Après des tergiversations prolongées et totalement injustifiées, l'UNITA a enfin fait ce qu'exigeait d'elle le Protocole de Lusaka. Cela a entraîné des changements importants et positifs. La question du statut de M. Savimbi

a été réglée, les députés de l'UNITA ont prêté serment à l'Assemblée nationale, et surtout, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a été formé. Il existe ainsi une nouvelle base politique pour le dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA, et le processus de paix a franchi une nouvelle étape. Nous espérons que ces événements aideront les parties en Angola à éviter tout retour de leur méfiance passée et à faire de nouveaux progrès vers une paix durable dans ce pays.

Parallèlement, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la lenteur de l'application des aspects politiques et plus particulièrement des aspects militaires du Protocole de Lusaka. Malgré certains progrès, l'incorporation des soldats de l'UNITA sélectionnés dans les Forças Armadas Angolanas et dans la Police nationale angolaise se fait très lentement. On compte des centaines de désertions dans les rangs des anciens combattants de l'UNITA, et le démantèlement des points de contrôle a beaucoup de retard.

L'incapacité de régler les questions militaires pourrait à l'avenir être source de nouvelles difficultés et de déstabilisation. C'est précisément pour cette raison que nous attachons une importance particulière à l'appel à achever intégralement et sans retard la mise en oeuvre des derniers aspects du processus de paix, qui est contenu dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Nous pensons que l'appui à ce processus continuera d'être la tâche la plus importante du mandat d'UNAVEM III. À mesure que les questions militaires et politiques sont réglées et que le contingent militaire de la Mission de vérification se retire, il sera possible de prendre des mesures de transition pour assurer la présence de l'Organisation des Nations Unies en Angola au-delà du 30 juin 1997.

Nous voudrions rendre hommage au peuple angolais pour sa patience, sa persévérance et sa détermination à parvenir à la paix et à la concorde sur son territoire. Nous comprenons bien qu'une assistance internationale supplémentaire est nécessaire pour consolider le processus de réconciliation nationale. Dans l'ensemble, nous pouvons appuyer les propositions du Secrétaire général à cet égard, et nous serions prêts à examiner, dans le cadre des compétences du Conseil de sécurité, toute recommandation spécifique qu'il pourrait présenter ultérieurement.

En tant que membre du groupe des trois pays observateurs surveillant l'application du Protocole de Lusaka, la Fédération de Russie poursuivra ses efforts, sur le plan tant multilatéral que bilatéral, en liaison avec toutes les parties intéressées, pour mener à bien le processus de réconciliation nationale et pour restaurer la stabilité en Angola.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur de l'Angola et aux autres membres de la Mission permanente de l'Angola.

Le Gouvernement angolais d'unité et de réconciliation nationale tant attendu par le peuple angolais et la communauté internationale a enfin été mis en place. Voilà donc encore une étape importante de franchie dans le processus de paix angolais. La Chine se réjouit sincèrement de cet événement et souhaite adresser ses chaleureuses félicitations au peuple angolais et aux deux parties en présence. Nous apprécions la sincérité politique et l'attitude positive que les parties concernées ont manifestées dans la recherche de la paix en Angola, conformément à la volonté populaire et nous nous en félicitons.

La Chine a déclaré à de nombreuses occasions que le règlement de la question de l'Angola dépend en dernière analyse du peuple angolais lui-même. Nous sommes heureux que les deux parties en présence en Angola aient atteint, grâce à leurs efforts, encore un objectif important fixé par le Protocole de Lusaka. Nous espérons qu'elles continueront d'accomplir d'autres tâches dans le cadre du processus de paix, afin que le peuple angolais puisse connaître à nouveau la paix et la tranquillité et que le pays puisse s'engager dès que possible sur la voie du redressement et du développement.

La Chine a toujours soutenu que la communauté internationale avait la responsabilité de favoriser le processus de paix angolais et d'aider à ramener la paix en Angola. À ce stade final et critique du processus de paix, l'appui de la communauté internationale, y compris celui de l'ONU, est toujours nécessaire. Cela étant posé, la délégation chinoise appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faut effectivement continuer d'ajuster la structure d'UNAVEM III en fonction de l'évolution progressive de la situation en Angola, et nous espérons sincèrement que les deux parties en Angola continueront de coopérer avec la Mission pour appliquer pleinement le Protocole de Lusaka, afin de ramener la paix en Angola.

Le monde assiste enfin à une réconciliation de l'Angola, 30 mois après la signature du Protocole de Lusaka. C'est là un autre exemple positif dans les pays africains, à la suite de la Sierra Leone et du Libéria, de règlement des conflits et de réalisation de la réconciliation nationale grâce à des

négociations politiques. Nous sommes très heureux que l'Afrique australe tout entière soit devenue une terre de paix et d'harmonie, que les points chauds aient disparu l'un après l'autre du continent africain et que les pays africains soient de plus en plus nombreux à avancer sur la voie de la paix et du développement. Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer nos chaleureuses félicitations au peuple africain et lui rendre un vibrant hommage.

Une nouvelle page a maintenant été tournée dans l'histoire de l'Angola, et une nouvelle ère de redressement économique et de reconstruction nationale commence. Après de nombreuses années de guerre, l'Angola doit s'attaquer à une multitude de tâches dans tous les domaines. Le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a devant lui la double mission de consolider la paix et de relancer l'économie. La route est longue et la tâche est ardue. La communauté internationale, y compris l'ONU, doit aider l'Angola, par tous les moyens possibles, à réaliser rapidement son redressement et son développement. C'est également la garantie essentielle d'une paix durable en Angola. Le Gouvernement et le peuple chinois sont prêts à apporter leur contribution à la réalisation de cet objectif.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement japonais se félicite de tout coeur de la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola. Marquant l'avènement d'une démocratie multipartite, la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale montre que l'Angola s'aligne sur le processus de démocratisation en cours dont nous avons été témoins dans de nombreuses régions de l'Afrique, et ce résultat est donc d'autant plus encourageant.

On espère que les parties concernées apprécient à leur juste valeur l'attachement inlassable et l'étroite participation de la communauté internationale au processus de paix, en particulier pour ce qui est du déploiement des trois missions des Nations Unies, en commençant par la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) jusqu'à UNAVEM III. Les parties sont donc redevables à la communauté internationale ainsi qu'au peuple de l'Angola, de s'efforcer de bonne foi de consolider les progrès réalisés à ce jour et de réaffirmer leur attachement à l'édification de la nation. Si l'on veut qu'elles soient en mesure d'accomplir les tâches difficiles qui les attendent, notamment la normalisation du fonctionnement de l'administration dans l'ensemble du territoire national et l'intégration des forces de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et dans la police nationale, elles devront développer des relations de confiance mutuelle. En tant que première étape de ce processus, ma délégation espère sincèrement

que le Président Dos Santos et M. Savimbi pourront se rencontrer en Angola, dans un avenir proche, pour consolider les bases d'une véritable réconciliation nationale. Dans ces conditions, je tiens à dire que ma délégation est favorable à la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997, comme cela est demandé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le principe du maintien d'une présence des Nations Unies après qu'UNAVEM III aura terminé ses tâches jouit d'un appui général. Lors de son intervention du 27 février, ma délégation a confirmé que le Gouvernement japonais était prêt à contribuer à la mission de suivi, dite Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), une fois que les détails concernant son mandat, ses modalités et sa durée seraient mis au point. Maintenant que l'on est sorti de l'impasse politique, le Japon est disposé à envisager la manière dont il pourrait le mieux contribuer à cet effort, sur la base des nouvelles recommandations du Secrétaire général et conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité.

En outre, mon gouvernement est prêt à aider l'Angola dans les efforts qu'il déploie pour parvenir à une paix et à une réconciliation nationale véritables. L'appel global interorganisations qui a été lancé le 24 mars porte sur des projets humanitaires ainsi que sur ceux visant à consolider la paix, et le Japon est en train d'étudier cet appel de près afin de déterminer quelle serait la meilleure façon d'y contribuer.

Lorsque le processus de paix sera fermement engagé et que le moment sera venu de convoquer une conférence internationale pour examiner les moyens les plus efficaces d'aider l'Angola à mieux exploiter son potentiel considérable, tant en termes de ressources naturelles qu'humaines, et à reconstruire son économie, le Japon sera disposé à participer activement à cette conférence.

Pour terminer, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général et à son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour appuyer le processus de paix en Angola. Afin de s'assurer que ces efforts soient aussi fructueux que possible, nous espérons que tous ceux qui sont concernés coopéreront à la consolidation et à la réconciliation nationale dans tout le pays afin que le processus d'édification de la nation puisse s'engager. Le peuple angolais aura alors des raisons de croire qu'un avenir véritablement pacifique et prospère l'attend.

M. Choi (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq jours, le 11 avril 1997, le peuple angolais a tourné le dos à deux décennies d'une guerre civile tragique et inauguré une nouvelle ère de paix et de concorde. L'installation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est avant tout un triomphe historique pour le peuple angolais. C'est le triomphe de la paix sur les forces opiniâtres de la haine et de l'antagonisme auquel le peuple angolais aspirait depuis tant d'années. La République de Corée présente ses plus chaleureuses félicitations au peuple angolais et à ses dirigeants pour cet accomplissement. Nous exprimons tous nos vœux au peuple de l'Angola et au nouveau Gouvernement, qui entreprend de panser les blessures de la guerre et de reconstruire le pays. La République de Corée fera de son mieux pour aider le Gouvernement angolais dans cette tâche monumentale.

L'entrée en fonctions du Gouvernement unifié en Angola est aussi un triomphe pour la communauté internationale, et plus particulièrement pour l'Organisation des Nations Unies qui a investi une part importante de ses maigres ressources dans ce qui est à ce jour sa plus vaste opération de maintien de la paix. L'Angola restera dans les annales des opérations de maintien de la paix des Nations Unies un modèle riche en enseignements. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, Me Beye, de même qu'à tous les hommes et à toutes les femmes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour leur dévouement et leurs sacrifices.

Nous rendons aussi hommage aux trois pays observateurs — Portugal, Fédération de Russie et États-Unis —, qui ont joué un rôle vital en facilitant la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. La République de Corée est fière d'avoir pris part à l'effort de paix en fournissant une unité de génie pour UNAVEM III.

Au moment où nous célébrons le début d'une nouvelle étape prometteuse dans le long et difficile processus de paix en Angola, nous ne devons pas oublier qu'il reste encore des tâches politiques et militaires à parachever. Nous sommes certains que la volonté des Angolais et de leurs dirigeants de réaliser la paix et la réconciliation est suffisamment forte pour surmonter les quelques derniers obstacles auxquels se heurte le processus de paix. Nous nous attendons donc à ce que l'on progresse rapidement vers la normalisation de l'administration de l'État dans tout le pays, l'achèvement de la formation des forces armées unifiées et

de la police nationale et la démobilisation des anciens combattants. Nous estimons qu'il est nécessaire que les Nations Unies restent présentes en Angola jusqu'à ce que la paix si chèrement acquise s'installe solidement grâce à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Comme l'a déclaré le Président Dos Santos en prenant ses fonctions, l'avenir de l'Angola se trouve maintenant entre les mains des Angolais. Il y a un temps pour toute chose et c'est maintenant celui de la paix et de la concorde en Angola. Nous espérons sincèrement que l'énergie et les ressources du peuple angolais, autrefois gaspillées sur le champ de bataille, seront désormais consacrées à la reconstruction de son pays déchiré par la guerre, et nous comptons sur les dirigeants angolais pour qu'ils fassent appel à toute leur énergie et à toute leur sagesse afin de gagner la nouvelle bataille : édifier un pays nouveau et plus prospère sur les décombres de la guerre et faire en sorte que le peuple récolte les dividendes de la paix. C'est la nouvelle tâche à laquelle les dirigeants de l'Angola doivent s'atteler et l'histoire les jugera sur la façon dont ils l'accompliront.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons de l'entrée en fonctions, le 11 avril, du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale de l'Angola. C'est un grand pas en avant pour les Angolais. Nous tenons à les féliciter de leur volonté de franchir cette étape décisive du processus de paix.

Nous aimerions aussi rendre hommage au travail du Représentant spécial, Me Beye, et au Secrétaire général, dont la visite au mois de mars a beaucoup contribué à convaincre les parties de la détermination du Conseil de sécurité à l'égard de cette question. Comme le Secrétaire général, nous pensons que l'Angola n'a jamais été plus près d'un règlement définitif. L'essentiel est maintenant de veiller à ce que cet élan soit maintenu. Les retards ont caractérisé le processus de paix en Angola pendant bien trop longtemps. Espérons qu'ils appartiennent désormais au passé.

Le nouveau Gouvernement mérite notre plein appui. Les prochaines semaines et les prochains mois risquent d'être difficiles. D'anciens adversaires doivent apprendre à travailler ensemble. Une nouvelle équipe doit s'atteler aux tâches gouvernementales. L'UNITA a pris la bonne décision en s'associant au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Nous pensons qu'elle jouera maintenant un rôle complet et constructif à tous les niveaux du nouveau Gouvernement et dans le processus plus général de réconci-

liation nationale. Nous persistons à croire qu'une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Savimbi serait la meilleure façon de montrer que les deux dirigeants sont bien décidés à faire en sorte que le nouveau Gouvernement fonctionne efficacement dans l'intérêt de tous les Angolais.

Dans l'immédiat, d'importantes tâches politiques et militaires doivent être parachevées. Le Secrétaire général les énumère dans son rapport (S/1997/304). Nous pensons nous aussi qu'il faut accélérer l'incorporation du personnel de l'UNITA dans l'armée et la Police nationale angolaises ou sa démobilisation. Installer l'administration de l'État dans tout le pays constitue aussi une priorité. Il importe également que les Angolais puissent circuler librement dans le pays et que l'échange de biens ne soit pas entravé. Nous espérons que des progrès seront faits rapidement à l'égard de toutes ces questions en suspens et que celles-ci ne deviendront pas de nouveaux obstacles au processus de paix.

L'un des obstacles à tout progrès en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens en Angola reste le nombre énorme de mines posées pendant le conflit. Nous espérons que les retards signalés dans le programme de déminage seront bientôt comblés. Dans l'intervalle, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il recommande, à titre de mesure intérimaire, que jusqu'à fin juin la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) continue à fournir un appui opérationnel au programme de déminage contre remboursement par le Département des affaires humanitaires.

Le Secrétaire général fait allusion aux informations selon lesquelles l'Angola serait impliqué dans le conflit au Zaïre. Nous partageons ses graves préoccupations à cet égard. Le peuple angolais ne connaît que trop bien le prix d'un conflit armé et il doit s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber le conflit zaïrois.

Nous pensons comme le Secrétaire général que la communauté internationale doit rester en Angola jusqu'à ce que l'objectif d'une pleine application des accords de paix soit atteint. Nous appuyons sa recommandation de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et de déployer par la suite une mission d'observation des Nations Unies en Angola. Il est essentiel que le mandat de la mission d'observation soit suffisamment large pour lui permettre d'être efficace. À cet égard, nous attachons une importance particulière à l'élément droits de l'homme et au pouvoir d'enquêter sur les violations présumées, ainsi qu'aux programmes d'information et de police civile.

Enfin, à ceux qui remettraient en question la valeur de l'ONU et les ressources qui lui sont consacrées, le travail d'UNAVEM III — la plus vaste opération de maintien de la paix des Nations Unies à l'heure actuelle — vient rappeler le rôle critique que l'Organisation peut jouer et joue dans le règlement pacifique des conflits. Mais pour continuer à jouer ce rôle de manière efficace, nous avons besoin à la fois de ressources et de la capacité de prendre à temps des décisions suivies de mesures rapides quand cela est nécessaire.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que j'appuie sans réserve la déclaration que fera ultérieurement le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

C'est la troisième fois au cours des deux derniers mois que le Conseil de sécurité est réuni pour examiner la question de l'Angola. Ce fait montre bien non seulement l'importance de la situation dans ce pays, mais aussi l'engagement de la communauté internationale en faveur du processus de paix en Angola.

Les événements récents, à savoir l'adoption d'une loi concernant le statut spécial du chef de l'UNITA, l'entrée de députés de l'UNITA au Parlement et, finalement, l'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, sont autant d'étapes vers la paix et la réconciliation nationale en Angola. Nous tenons à féliciter le peuple angolais, les parties intéressées et leurs dirigeants de ces remarquables résultats.

Toutefois, il reste de nombreuses tâches importantes à achever. Nous pensons que le nouveau Gouvernement angolais bénéficiant de l'appui de tous les partis politiques, le moment est venu de faire un effort supplémentaire pour achever le travail. Normaliser rapidement l'administration de l'État, achever la formation des forces armées unifiées et de la police nationale et mener à bien le processus de démobilisation des soldats de l'UNITA, doivent être au nombre des premières priorités des nouvelles autorités angolaises. Il en va de même pour les mesures à prendre en vue de la reconstruction économique et sociale du pays, notamment en ce qui concerne la situation humanitaire et les programmes de déminage. S'agissant du problème grave des mines, nous estimons que nous avons le devoir d'exprimer notre préoccupation devant le rythme lent du déminage.

Ma délégation espère que le nouveau Gouvernement angolais ainsi que les parties qui le constituent feront preuve de suffisamment de détermination pour surmonter les

difficultés qu'ils pourront rencontrer sur la voie de la paix et de la sécurité en Angola.

Nous espérons également que la réunion tant attendue entre le Président Dos Santos et M. Savimbi pourra bientôt avoir lieu sur le territoire angolais pour donner ainsi un élan vers un règlement rapide de toutes les questions en suspens.

La communauté internationale a, pendant de nombreuses années, investi des ressources importantes, tant humaines que matérielles, dans le règlement du conflit angolais. Nous pensons qu'à présent, étant donné que le Gouvernement et le peuple de ce pays sont sur le point de prendre les mesures finales dans leur quête commune d'un avenir pacifique, cette assistance étrangère ne doit pas prendre fin. C'est la raison pour laquelle la délégation polonaise appuie la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 30 juin 1997 et votera pour le projet de résolution que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui.

La prorogation du mandat d'UNAVEM III pour une période additionnelle de 10 semaines offrirait la possibilité d'examiner les modalités d'une future mission d'observation ainsi que la mise en place de mécanismes et d'arrangements en vue d'une transition sans heurt de l'opération militaire actuelle en Angola à un nouveau type de présence de l'Organisation des Nations Unies.

Tout en se félicitant des résultats de ces derniers jours, nous nous souviendrons combien aura été compliquée la route angolaise vers la paix. Nous ne pensons donc pas que le Conseil de sécurité ni d'ailleurs la communauté internationale puissent se permettre d'ignorer l'évolution de la situation dans ce pays situé dans une région prédisposée aux crises sociales, économiques, politiques et militaires.

Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'Angola, pour la première fois, est sur le point d'apporter une solution finale au conflit et d'instaurer une paix durable. L'avenir prospère de ce pays, comme cela a toujours été le cas, dépend de la sagesse et de la volonté politique des dirigeants de l'Angola et de son peuple ainsi que de leur capacité de résoudre pacifiquement leurs problèmes et leurs différends.

Enfin, je voudrais exprimer au nom de ma délégation, au Secrétaire général, à son Représentant spécial pour l'Angola, Me Alioune Blondin Beye ainsi qu'aux trois États observateurs, notre haute considération pour les efforts

inlassables qu'ils ont déployés afin de promouvoir la paix en Angola.

Nous voudrions également rendre hommage à tous les hommes et les femmes d'UNAVEM III et des opérations précédentes des Nations Unies en Angola pour leur courage et les sacrifices qu'ils ont consentis pour assurer l'avenir pacifique de ce pays.

M. Dejammet (France) : La délégation française apportera bien évidemment son soutien au projet de résolution qui va être mis aux voix et qui tend à proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 30 juin 1997.

Lors de l'adoption, en février 1997, de la résolution 1098 (1997), notre délégation avait exprimé sa préoccupation devant les retards qui affectaient la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et elle avait été amenée à observer que c'était l'União para a Independência Total de Angola (UNITA) qui, à titre principal, était responsable de ces atermoiements. Mais depuis cette date, l'évolution de la situation a été particulièrement encourageante en Angola et, comme le note le Secrétaire général, pour la première fois, un terme est sur le point d'être mis à un conflit dévastateur. Nous sommes proches du règlement qu'a évoqué le Secrétaire général.

C'est le résultat, et le résultat heureux, des efforts qui ont été déployés en faveur de l'Angola, notamment par le Secrétaire général et son Représentant spécial, Me Blondin Beye. Nous leur témoignons, comme les autres orateurs qui sont intervenus jusqu'à présent, notre entière gratitude.

La France a accueilli favorablement la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale angolais, qui a été investi officiellement à Luanda le 11 avril dernier. Cet événement marque une étape cruciale dans le processus de paix et de réconciliation engagé à Lusaka en novembre 1994 et l'instauration de ce gouvernement ouvre une ère nouvelle dans l'histoire d'un pays meurtri par plus de 20 ans de guerre civile.

Durant ces deux dernières années, nous avons naturellement apporté notre soutien à l'action des Nations Unies et ceci en accord avec nos partenaires de l'Union européenne afin que soient appliquées les dispositions du Protocole de Lusaka. Aujourd'hui, nous souhaiterions assurer le nouveau Gouvernement angolais de la volonté entière des autorités françaises d'aider activement ce nouveau gouvernement dans son oeuvre de reconstruction et de développement d'un Angola réconcilié.

S'il appartient au nouveau Gouvernement et au peuple angolais de définir l'avenir de leur pays, la France n'en est pas moins convaincue que la communauté internationale doit rester présente en Angola pour faciliter l'application complète du Protocole de Lusaka. C'est dans cet esprit qu'elle accueille favorablement les recommandations du Secrétaire général quant à l'avenir de la présence des Nations Unies en Angola afin d'appuyer et de consolider le processus de réconciliation nationale, qui est lui-même le gage de la stabilité politique et du développement durable de ce pays.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Notre débat revêt un cachet particulier parce que se situant au lendemain d'événements politiques importants en Angola. Il s'y ajoute que, par un heureux concours de circonstances, nos délibérations se déroulent sous la présidence du représentant du Portugal, pays ami, dont l'histoire est étroitement liée à celle de l'Angola et de la Guinée-Bissau, mon pays. Il est significatif et gratifiant qu'il en soit ainsi.

Voilà qu'enfin, le Gouvernement angolais et l'UNITA ont procédé à la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le 11 avril dernier. C'est assurément une grande victoire des Angolais sur eux-mêmes, une victoire dont la portée politique transcende les frontières nationales de l'Angola, parce que répondant aussi aux vœux, exprimés par l'ensemble de la communauté internationale, de voir ce pays sortir du cycle infernal de la violence, pour se consacrer à l'édification du bien-être de tous ses citoyens, sans distinction. Les Angolais ont plusieurs raisons de se réjouir et de manifester leur allégresse à laquelle beaucoup d'entre nous prennent plaisir à s'associer.

Oui, le peuple angolais veut croire qu'il s'agit là d'un nouveau jour, d'un nouveau départ, d'une nouvelle espérance, que rien, il faut l'espérer, ne viendra contrarier ou détruire. Le peuple angolais veut faire confiance en ses dirigeants et en leur capacité de se surpasser, pour relever les défis de l'heure en conjuguant leurs efforts et en oeuvrant ensemble, inlassablement, à la construction de son avenir. Un avenir qui, hier encore, était incertain, distant parce qu'obscurci par tant d'années d'affrontement, de destruction et de deuil. Les Angolais ont la conviction qu'il est possible que, des cendres de la guerre, puisse renaître leur nation.

Le peuple angolais est un peuple courageux qui ne recule devant aucune épreuve, pourvu qu'on lui donne l'assurance que la voie à suivre est la bonne, que les sacrifices du moment valent la peine d'être consentis et que le destin — son destin — qu'il a mis entre les mains de ses

dirigeants politiques sera protégé et honorablement défendu. C'est pourquoi rien ne devrait être entrepris qui vienne freiner ce nouvel élan de reconnaissance mutuelle et étouffer cet esprit formidable de convivialité qui, désormais, semble habiter le coeur des hommes et des femmes de ce pays.

Tout doit être mis en oeuvre pour répondre aux cris de détresse des milliers de victimes d'une guerre atroce qui a duré trop longtemps. Chacun des corps qui jalonnent le chemin de la paix doit servir de point de repère et éclairer les ennemis d'hier dans leurs efforts en vue de la réconciliation nationale. Il conviendra donc de se rappeler de leurs sacrifices, de panser leurs blessures et de s'intéresser à leur sort. La paix en Angola, pour pouvoir se consolider et être durable, a besoin de la contribution de toutes les forces vives de la nation, dans un mouvement de sursaut national capable de rassembler, dans une parfaite synergie, toutes les compétences disponibles.

Une étape décisive vient d'être franchie en Angola. Nous partageons le sentiment de fierté qu'éprouvent tous ceux qui ont accompagné le peuple angolais dans sa longue quête de paix. Nous pensons notamment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, dès son entrée en fonctions a pris le dossier en mains, et a réussi, en particulier, grâce à sa visite à Luanda et à Bailundo, au mois de mars dernier, à provoquer un dégel salutaire, auquel son Représentant spécial, Me Blondin Beye, aura oeuvré infatigablement. Nous ne dirons jamais assez combien nous sommes redevables au personnel civil et militaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), pour avoir si parfaitement accompli leur mission. Il convient de rendre hommage, ici et maintenant, à la mémoire de ceux d'entre eux qui, hélas nombreux, ne sont plus et auxquels il sied de dédier cette grande victoire. Nous remercions également les pays membres de la troïka pour leur contribution.

La communauté internationale s'est pleinement investie dans la recherche d'une solution à la crise angolaise. L'ONU y a entrepris l'opération de maintien de la paix la plus importante jusqu'ici réalisée. Beaucoup de moyens financiers ont été nécessaires pour en assurer le bon déroulement. C'est dire combien est grande la responsabilité qui nous incombe de veiller à ce que tout se poursuive comme prévu, en vue de la pleine exécution du Protocole de Lusaka. Il reste, en effet, des tâches à accomplir, notamment l'achèvement de l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et la formation d'une police nationale. Il est aussi essentiel de resserrer les liens de solidarité entre les Angolais en assurant, sur l'étendue du

territoire national, une administration efficace et équitable de l'État, capable de susciter en chaque citoyen le sentiment d'appartenir à un seul et même pays.

La communauté internationale doit aider les Angolais à réapprendre à vivre ensemble, à se faire confiance, à se comprendre et à s'entraider. Beaucoup d'obstacles psychologiques restent à surmonter. Il faut, rappelons-le, promouvoir une culture de paix et de pardon dans ce pays. Que de destructions provoquées par toutes ces années de confrontations et de combats. Combien de veuves et d'orphelins, de mutilés dont les corps déchirés par l'éclatement des mines ne sont-ils là pour porter témoignage des horreurs dont les hommes sont capables? N'ont-ils pas besoin qu'on leur tende la main pour les aider à retrouver une juste place dans la société?

L'aide internationale sera à cet effet nécessaire pendant encore longtemps. C'est pourquoi, nous souscrivons à l'analyse et aux recommandations contenues dans les deux derniers rapports du Secrétaire général. Celui-ci propose, en effet, des initiatives et des structures qui, de l'avis de ma délégation, répondent aux défis du moment et prennent en compte les nouvelles réalités auxquelles le peuple angolais devra désormais se conformer. Nous estimons que la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 est indispensable pour consolider les étapes déjà franchies et assurer le parachèvement des objectifs consignés dans le Protocole de Lusaka. Nous espérons que le calendrier prévu pour le retrait progressif des effectifs militaires pourra être respecté sans toutefois porter préjudice à la dynamique de paix dans son ensemble.

La proposition du Secrétaire général concernant la création, à partir du 1er juillet 1997, d'une Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) mérite toute notre considération, dans la mesure où elle tient compte de la nécessité de maintenir l'équilibre politique déjà établi et de créer les conditions requises pour la prise en charge par les Angolais eux-mêmes de leur destin. Cette mission va aussi aider les Angolais à parfaire leur nouveau système de gouvernement dont l'une des responsabilités majeures est de garantir à tous les citoyens la pleine jouissance de leurs droits civiques et politiques. La communauté internationale devra donc, à cet égard, continuer de soutenir les efforts des Nations Unies sur le plan tant humanitaire que financier.

Nous disions combien nous nous félicitons des progrès réalisés dans le processus de paix en Angola. Mon pays, la Guinée-Bissau, a tenu, à chacune des étapes de sa longue marche vers la liberté et la paix, à manifester sa solidarité

à l'égard du peuple angolais, peuple frère, auquel nous sommes liés par tant d'affinités et de rapports historiques. Nous formons l'espoir que, dans leur sagesse et leur grande magnanimité, le Président Dos Santos et M. Savimbi répondront à l'appel de leur peuple qui, de concert avec le reste de la communauté internationale, les invite à se rendre au rendez-vous du donner et du recevoir, pour sceller de façon définitive la réconciliation nationale en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je lui donne la parole.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : L'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola, le 11 avril dernier, est indiscutablement un événement positif important dont l'Égypte se félicite. Nous souhaitons également saluer d'autres réalisations politiques récemment accomplies en Angola, dont les plus importantes sont l'arrivée de la plupart des députés de l'UNITA à Luanda et le fait qu'ils ont pris leurs sièges à l'Assemblée nationale, ainsi que la promulgation d'une loi relative au statut spécial de M. Savimbi et à son rôle dans la vie politique en Angola. Ce sont là des réalisations importantes, dont les effets ne peuvent pas être mis en péril par certains éléments négatifs qui, en grande partie, découlent d'un sentiment d'insécurité et de manque de confiance après plus de 20 ans d'une guerre civile destructrice.

Ce qui s'est produit en Angola est vraiment la victoire de la volonté de paix. Cela traduit dans les faits les aspirations du peuple angolais à la stabilité et la sécurité qui leur permettront de commencer enfin à exercer leur droit national à la vie et au développement. Ces réalisations auraient été impossibles sans les efforts soutenus du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, et le soutien que lui ont apporté les trois États observateurs. En outre, la présence des 13 Chefs d'État à la cérémonie qui a eu lieu lors de l'installation du nouveau gouvernement est la meilleure preuve de l'intérêt que la communauté internationale, notamment les États africains, porte à l'établissement de la paix en Angola et à ses efforts de développement économique et social.

Ma délégation doit signaler que ces avancées politiques n'ont pas été accompagnées de progrès similaires concernant les aspects militaires du Protocole de Lusaka, qui ne sont toujours pas réglés. Le plus important est le désarmement des civils pour permettre au Gouvernement d'exercer son autorité sur tout le territoire et d'intégrer des soldats choisis de l'UNITA dans une armée unifiée. Toutes ces

questions restent en suspens, et ma délégation espère que des solutions seront rapidement trouvées à ces problèmes urgents. La tenue d'une rencontre prochaine entre le Président Dos Santos et M. Savimbi serait une contribution importante au règlement définitif de ces questions.

La délégation égyptienne appuie sans réserve les recommandations du Secrétaire général, figurant dans ses deux derniers rapports au Conseil, sur l'avenir de la présence de l'ONU en Angola, surtout en ce qui concerne premièrement la création d'une nouvelle Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), succédant le 1er juillet prochain à UNAVEM III et chargée de surveiller l'application par les deux parties des engagements militaires en suspens et d'appuyer la réconciliation nationale, et deuxièmement le maintien d'un Représentant spécial à Luanda, avec les ressources humaines nécessaires.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, que l'Angola a sans doute besoin du soutien de la communauté internationale plus que jamais auparavant. Comme nous le savons tous, la guerre a détruit l'infrastructure de cet État, y compris le système éducatif et sanitaire. D'autre part, quelque 10 millions de mines terrestres, soit une par Angolais, ont été posées. Enfin, il y a plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de l'Angola et environ 300 000 réfugiés dans les États voisins. Voilà donc la situation que s'apprête à affronter le Gouvernement angolais, ce pour quoi il aura besoin de tout le soutien de la communauté internationale et des institutions compétentes des Nations Unies afin de concrétiser les aspirations du peuple angolais à une vie meilleure. L'Égypte ne ménagera aucune aide au peuple frère d'Angola.

Enfin, ma délégation est favorable à la prorogation, jusqu'au 30 juin 1997, du mandat d'UNAVEM III et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays est particulièrement heureux de participer à ce débat historique sur l'Angola, qui a lieu à un tournant de l'histoire troublée de ce pays. La quête d'une paix durable en Angola a été longue et ardue. Le peuple angolais a connu plus de 25 ans de guerre civile destructrice; il a vécu dans le désespoir et la douleur. Les Angolais ont vu les leurs mourir ou être mutilés et l'espoir leur a trop longtemps été refusé.

C'est dans ce contexte que nous célébrons avec le peuple angolais l'avènement d'une ère nouvelle prometteuse d'une paix durable, marquée par l'entrée en fonctions, le 11

avril 1997, du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

La participation du Kenya au processus de paix remonte à la période d'avant l'indépendance de l'Angola. Les trois dirigeants des mouvements de libération angolais — le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, le Front national pour la libération de l'Angola et l'UNITA — avaient choisi le Kenya pour y tenir leurs pourparlers de paix, sous la présidence de feu le père fondateur de notre République, le Président Mzee Jomo Kenyatta, qui les a aidés à conclure le premier accord de paix après six jours de négociations décisives, le 21 juin 1975, à la résidence d'État de Nakuru.

Prenant la parole à l'issue de la cérémonie de signature et alors que les trois dirigeants, MM. Agostinho Neto, Holden Roberto et Jonas Savimbi, se donnaient l'accolade au milieu des vivats des ministres kenyans et des journalistes nationaux et étrangers, le Président Kenyatta demandait aux dirigeants angolais de s'unir chez eux afin de mettre en oeuvre les mesures convenues pour apporter la paix, la sécurité et la liberté à l'Angola. Les trois dirigeants avaient convenu, entre autres, de cesser les combats et d'instaurer un climat de tolérance politique et d'unité nationale dans le cadre de la diversité politique et idéologique existant en Angola.

À l'issue de cet accord, ils s'étaient rendus dans la ville côtière de Mombasa, en compagnie de l'ancien Président, pour planter un figuier symbolisant l'espoir et le renouveau — une prière pour la paix. Malheureusement les fruits de cet événement prometteur n'ont jamais vu le jour.

Tout comme le figuier planté symbolisait alors l'espoir, la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale aujourd'hui représente l'espoir, la confiance et les aspirations du peuple angolais à une paix durable dans son pays.

Les accords importants conclus entre les parties, notamment la prestation de serment des députés de l'UNITA, sont, à notre avis, une étape décisive dans la pleine application du Protocole de Lusaka et un jalon important dans le processus de paix en Angola. Le Kenya espère vivement que les dirigeants angolais vont maintenant faire preuve de gratitude à l'égard de leur peuple en abandonnant résolument l'ère des affrontements et des manoeuvres pour entrer dans celle de la tolérance, du compromis et de la fraternité. Nous les y encourageons vivement.

Les succès déjà obtenus n'auraient pas été possibles sans les efforts collectifs et opiniâtres et les encouragements de nombreuses parties. Nous nous félicitons vivement en particulier du rôle remarquable joué par le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, Me Alioune Blondin Beye. Son efficacité et sa détermination face à des situations très difficiles, s'ajoutant aux efforts inlassables de la troïka — Portugal, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique —, de l'OUA et de tous les autres protagonistes ont finalement abouti.

Je voudrais tempérer mon optimisme prudent en exhortant toutes les parties intéressées à ne pas relâcher leurs efforts pour assurer le règlement final du conflit. Il faut y consacrer autant d'énergie que nous en avons consacré à la recherche de la paix pour que ce processus devienne irréversible. Nous sommes dans la dernière ligne droite d'une longue course. Redoublons d'efforts et ne perdons pas de vue le but final.

Malgré ces succès louables et si durement acquis, ma délégation sait qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous espérons que l'actuel esprit de réconciliation permettra d'accélérer le parachèvement du processus de paix. L'incorporation rapide de certains soldats de l'UNITA au sein des Forces armées angolaises et de la Police nationale angolaise sera bientôt examinée par la Commission conjointe. Nous leur souhaitons tout le succès possible. Nous sommes préoccupés par le fait que le programme de démobilisation accélérée proposé pour les soldats surnuméraires de l'UNITA dans les régions du Centre et du Sud n'ait pas été rapidement appliqué, ce qui a encore aggravé les difficultés des soldats de l'UNITA et de leurs familles.

Le désarmement de la population civile doit reprendre en parallèle. Le grand nombre d'absents et de déserteurs des centres de sélection et de démobilisation continue de nous préoccuper à cause du risque d'incidents sporadiques. L'élimination de tous les points de contrôle illégaux des deux parties, combinée avec les autres mesures, facilitera la normalisation et le déploiement de l'administration de l'État dans tout le pays. Dans ce nouvel esprit, nous sommes convaincus qu'une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Jonas Savimbi en Angola représentera une mesure de confiance importante pour renforcer la réconciliation nationale.

Les progrès réalisés jusqu'ici sont politiques. À notre avis, la tâche la plus difficile, celle de la reconstruction socio-économique, doit maintenant commencer sans retard.

La guerre que ce pays frère a subie a entraîné de lourdes pertes. L'infrastructure de l'Angola est en ruines; les hôpitaux, les écoles, les conduites d'eau, les routes, les chemins de fer — toute l'assise d'une société civile — doivent être reconstruits.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous devons aider l'Angola aujourd'hui. La paix qui a été tissée avec tant de soin doit être consolidée, et nous encourageons ceux qui sont en mesure de le faire à être généreux. Il incombe à la communauté internationale de répondre. Ma délégation estime que la reconstruction de l'Angola après le conflit est la dernière pièce du puzzle.

Nous sommes convaincus que l'ONU doit continuer à jouer un rôle actif en Angola. Nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général contenues dans le document S/1997/304, daté du 14 avril 1997, selon lesquelles le mandat d'UNAVEM III doit être prorogé pour une période finale jusqu'au 30 juin 1997. Nous convenons également qu'il faut mettre en place des arrangements de suivi qui contribueraient à consolider cette paix récente et la réconciliation nationale du peuple angolais. En conséquence, ma délégation appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Enfin, nous adressons nos meilleurs vœux au peuple angolais et invitons ses dirigeants, en tant que frères du même continent, à donner sa chance à la paix. Je reprends les mots prononcés il y a 25 ans par notre père fondateur, affirmant avec confiance

«que le Kenya et l'Angola continueront de coopérer et de renforcer leurs relations fructueuses dans l'intérêt mutuel des peuples des deux pays.»

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis félicitent l'ancien Gouvernement angolais et l'UNITA des récents événements survenus à Luanda, notamment l'adoption, le 8 avril, par l'Assemblée nationale, d'une loi donnant un statut honorifique spécial au dirigeant du plus grand parti d'opposition, l'installation, le 9 avril, de députés membres de l'UNITA à l'Assemblée nationale, et surtout, la formation le 11 avril du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Avec ces événements, les obstacles les plus importants au processus de paix ont été franchis et les parties sont désormais rassemblées en une entité unique dont l'objectif commun est d'apporter une vie meilleure à tous les Angolais.

Nous savons tous que la formation du Gouvernement d'unité n'est pas une fin en soi et qu'elle ne garantit pas à

elle seule le succès du processus de paix. Il y aura des moments à l'avenir où les nouveaux partenaires à la tête des affaires publiques auront des désaccords profonds sur les orientations à adopter et seront découragés par le processus. Néanmoins, la formation du Gouvernement d'unité est une étape essentielle et une marque d'attachement au pluralisme politique et à la réconciliation. Les parties doivent maintenir le cap et travailler de concert pour construire sur ces bases posées la semaine dernière.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. La plus haute priorité est l'incorporation rapide d'une partie des soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et dans la police, et la démobilisation des autres. Le Gouvernement d'unité aura besoin de ces unités militaires et de police comprenant d'anciens soldats de l'UNITA pour accomplir la prochaine tâche difficile qui est de déployer l'administration de l'État dans l'ensemble du pays. Les parties doivent travailler en étroite collaboration pour faire en sorte que les populations des régions qui ne sont pas encore sous le contrôle du Gouvernement reçoivent la protection juridique et le traitement humain accordés aux autres citoyens angolais.

Il incombe au parti le plus important, le MPLA, de faire en sorte que l'UNITA soit considérée comme un véritable partenaire, qu'elle ait des tâches importantes à accomplir dans le Gouvernement, et qu'elle reçoive des ressources suffisantes à cet effet. L'UNITA a également une grande responsabilité pour assurer le succès du Gouvernement d'unité. Nous encourageons vivement le Président de l'UNITA, M. Savimbi, à profiter du statut spécial que lui reconnaît maintenant la loi pour rencontrer fréquemment le Président Dos Santos en Angola afin de lui faire part de ses opinions. Nous espérons que M. Savimbi rencontrera le Président Dos Santos le plus rapidement possible. Nous invitons tous les membres du Gouvernement d'unité à coopérer pour gouverner de façon efficace et représentative.

La communauté internationale a encore un rôle important à jouer pour appuyer le processus de réconciliation et de reconstruction nationales. Nous renouvelons aujourd'hui le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin, et nous annonçons notre intention d'envisager la mise en place d'une mission d'observation et de suivi afin d'aider les parties à parachever le processus de paix. La démobilisation et la réinstallation, l'aide aux réfugiés, le déminage, la consolidation de la démocratie et de la gestion des affaires publiques, la réforme économique et la formation des cadres sont d'autres domaines dans lesquels l'Angola a besoin d'un appui international. Les États-Unis se sont engagés à fournir plus de 90 millions de dollars d'assistance cette année.

Nous invitons les autres États Membres à prendre des engagements importants.

Au moment où le processus de paix mûrit, nous continuons d'être préoccupés par les rumeurs persistantes faisant état d'une participation angolaise au conflit zaïrois. Une déstabilisation plus avancée du Zaïre n'est pas dans l'intérêt de l'Afrique. Nous invitons tous les Angolais à mettre immédiatement fin à ces actes et à apporter tout leur appui aux efforts internationaux menés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Sahnoun, pour parvenir à un règlement négocié du conflit sur la base du plan de paix en cinq points des Nations Unies.

Enfin, les États-Unis voudraient rendre hommage au travail inlassable accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, afin de parvenir à la formation du Gouvernement d'unité. Nous adressons nos meilleurs vœux au Gouvernement d'unité pour l'achèvement de toutes les tâches convenues dans le Protocole de Lusaka et l'établissement d'une base solide pour la paix et la prospérité angolaises.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai encore de nombreux orateurs sur ma liste. La prochaine séance du Conseil pour poursuivre l'examen du point inscrit à son ordre du jour se tiendra cet après-midi à 15 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.